



# Changeons de point de vue sur l'eau !

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION NATIONALE  
VERS LES ÉLUS LOCAUX, ACTEURS DES TERRITOIRES



**2<sup>e</sup> volet :**  
Restaurer les rivières  
pour un bon état des eaux

## DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2011



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

# Restauration des cours d'eau

12 TÉMOIGNAGES À PARAÎTRE D'AVRIL À JUIN 2011

## ■ « La reconquête de la continuité écologique de la Roanne »

Rivière Roanne : témoignage de Christian Derachinois, maire de Lanteuil en Corrèze (bassin Adour-Garonne)  
[Journal des maires de mai 2011](#)

## ■ « Définition concertée d'un espace de mobilité sur l'Adour »

Rivière Adour : témoignage de Guy Darrieux, vice-président de l'Institution Adour (bassin Adour-Garonne)  
[Journal des communes de juin 2011 et Conseiller général de juin 2011](#)

## ■ « Vers un retour pérenne des poissons migrateurs sur la Canche et ses affluents »

Rivières du bassin de la Canche : témoignage de Bruno Roussel, président du Syndicat mixte pour le Sage de la Canche dans le Pas de Calais (bassin Artois-Picardie)  
[Gazette des communes du 2 mai 2011](#)

## ■ « Un nouveau départ pour la Kilienne »

Rivière Kilienne : témoignage d'Henri Dejonghe, maire d'Auxi-le-Château, conseiller général du Pas-de-Calais (bassin Artois-Picardie)  
[Bulletin des élus de mai 2011 et Courrier des maires de juin 2011](#)

## ■ « Rouvrir l'Alagnon au saumon atlantique »

Rivière Alagnon : témoignage de Jacques Couvret, président du Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents dans le Cantal (bassin Loire-Bretagne)  
[Courrier des maires de mai 2011](#)

## ■ « Un programme d'effacement des seuils pour améliorer la qualité de l'Araize »

Rivière Araize : témoignage d'Eugène Perrault, président du Syndicat du bassin de l'Oudon Sud dans le Maine et Loire (bassin Loire-Bretagne)  
[Gazette des communes du 13 juin 2011](#)

## ■ « Vezouze restaurée, inondations enrayées »

Rivière Vezouze : témoignage de Laurent Gouvion Saint Cyr, président de la Communauté de communes du Lunévillois dans la Meurthe et Moselle (bassin Rhin-Meuse)  
[Gazette des communes du 18 avril 2011 et Maires de France de juin 2011](#)

## ■ « Libération du Mutterbach en ligne Maginot aquatique »

Rivières Hosterbach et Mutterbach : témoignage de Bernard Clave, président du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la Région de Puttelange aux Lacs en Moselle (bassin Rhin-Meuse)  
[Gazette des communes du 30 mai 2011](#)

## ■ « Quand la rivière reprend un cours naturel »

Rivière Hermance : témoignage de Jean Neury, président du Syndicat mixte des affluents du Sud Ouest Lémanique en Haute Savoie (bassin Rhône-Méditerranée)  
[Journal des communes de mai 2011](#)

## ■ « Restaurer les rivières pour protéger les milieux et les hommes »

Rivières Doubs et Loue : témoignage de Franck David, président du Syndicat mixte Doubs-Loue dans le Jura (bassin Rhône-Méditerranée)  
[Journal des maires de juin 2011](#)

## ■ « La truite fario, indicatrice de la reconquête écologique »

Rivière Sausseron : témoignage de Claude Chevalier, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'assainissement de la vallée du Sausseron dans le Val d'Oise (bassin Seine-Normandie)  
[Maires de France de mai 2011 et Lettre du cadre du 14 juin 2011](#)

## ■ « Une renaturation incontournable d'un affluent de l'Andelle »

Rivière Fouillebroc : témoignage de Rémi Declaire, président du Syndicat intercommunal du bassin de l'Andelle dans l'Eure (bassin Seine-Normandie)  
[Bulletin des élus de juin 2011](#)



## Changeons de point de vue sur l'eau !

### DOSSIER DE PRESSE

## SOMMAIRE

- 04 Une campagne d'information nationale vers les élus des collectivités
  - Déroulement
  - L'eau au service du développement des territoires
- 07 D'un territoire à l'autre, des élus agissent et témoignent
- 09 Restaurer les rivières pour un bon état des eaux
- 11 Pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?
- 13 Les agences de l'eau partenaires des collectivités
- 15 Grenelle environnement : une ambition pour l'eau
- 16 La stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs
- 17 Le classement des cours d'eau
- 18 Pour aller plus loin
- 19 Les agences de l'eau et l'Onema
- 23 Contacts



# Le déroulement de la campagne

## 1<sup>er</sup> volet

-> Les élus et la restauration de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable  
Un rendez-vous lors du salon des maires et des collectivités locales en novembre 2010  
11 témoignages publiés de novembre 2010 à janvier dans 2011

## 2<sup>e</sup> volet

-> Les élus et la restauration des rivières pour un bon état des eaux  
d'avril à juin 2011, 12 reportages à retrouver dans le Bulletin des élus, le Journal des Maires, la Gazette des communes, le Courrier des Maires, le Magazine de l'environnement

## 3<sup>e</sup> volet

-> Les élus et la restauration des zones humides  
à retrouver dès septembre 2011  
Et rendez-vous avec les agences de l'eau et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques au **Salon des maires et des collectivités locales** du 22 au 25 novembre, à Paris, Porte de Versailles

En savoir plus : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

**Changeons de point de vue sur l'eau !**

**RIVIÈRE ALAGNON (15)**

### Rouvrir l'Alagnon au saumon atlantique

Les seuils en rivière constituent des obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs. C'est le cas rencontré dans le Cantal par le Syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (le SIGAL). En 2008, il a rasé le seuil de Stalapos sur un axe de migration du saumon atlantique.

Le seuil de Stalapos sur l'Alagnon à Murat était haut de 2,80 m et large de 26,50 m. Il était abandonné depuis plusieurs années et son propriétaire a donné son accord pour l'arasement. C'est dans le cadre du contrat de rivière Alagnon,

« La concertation, c'est la clef de la réussite. Il faut beaucoup de pédagogie pour faire comprendre l'utilité d'un tel projet. »

**Jacques COUVRET**, Président du Syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (Cantal)

« Notre rivière, le Sausseron, a été précisée grâce à notre tirade et nos actions mutuelles. Les conditions seront bientôt réunies pour que la rivière retrouve son potentiel écologique. »

**Claude CHEVALIER**, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'assainissement de la Vallée du Sausseron (63040) (15 et 63)

**LES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES**

Un troisième contrat de bassin va permettre de continuer la restauration de Sausseron. D'autres obstacles à la migration vont être aménagés. Le contrat intégrera la lutte contre les agriculteurs et renforcera l'implantation de haies pour réduire les pollutions diffuses. Enfin la mise au normes de l'assainissement sera poursuivie.

Les travaux sur le Sausseron seront réalisés, comme prévu, à l'automne 2012. Cette démarche de changement est longue, cela demande du temps mais nous sommes très attachés à notre rivière. »

**LA CONCERTATION ENRTE LES PARTENAIRES**

« Ce type d'action nécessite une bonne communication en amont du projet. La concertation, c'est la clef de la réussite. partenaires concernés l'utilité d'un tel projet. Tout d'abord avec le propriétaire du site qui a cédé son droit d'eau attaché à l'ouvrage, avec les communes riveraines qui ont obtenu leur accord et enfin auprès de l'administration qui a instruit les dossiers réglementaires. L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et la fédération française pour les

**Changeons de point de vue sur l'eau !**

**Restaurer les rivières pour protéger les milieux et les hommes**

Après 2005, afin de concilier les exigences environnementales et de garantir des progrès rapides, le Syndicat intercommunal de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a lancé le projet de restauration de la rivière.

**Changeons de point de vue sur l'eau !**

**Indicatrice**

Puis avons senti le bassin du Sausseron, par l'Agence de l'eau général du Val de l'Alagnon, le Syndicat intercommunal de traitement des communes maitres

« Notre rivière, le Sausseron, a été précisée grâce à notre tirade et nos actions mutuelles. Les conditions seront bientôt réunies pour que la rivière retrouve son potentiel écologique. »

**Claude CHEVALIER**, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'assainissement de la Vallée du Sausseron (63040) (15 et 63)

**LES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES**

Un troisième contrat de bassin va permettre de continuer la restauration de Sausseron. D'autres obstacles à la migration vont être aménagés. Le contrat intégrera la lutte contre les agriculteurs et renforcera l'implantation de haies pour réduire les pollutions diffuses. Enfin la mise au normes de l'assainissement sera poursuivie.

Les travaux sur le Sausseron seront réalisés, comme prévu, à l'automne 2012. Cette démarche de changement est longue, cela demande du temps mais nous sommes très attachés à notre rivière. »

**LA CONCERTATION ENRTE LES PARTENAIRES**

« Ce type d'action nécessite une bonne communication en amont du projet. La concertation, c'est la clef de la réussite. partenaires concernés l'utilité d'un tel projet. Tout d'abord avec le propriétaire du site qui a cédé son droit d'eau attaché à l'ouvrage, avec les communes riveraines qui ont obtenu leur accord et enfin auprès de l'administration qui a instruit les dossiers réglementaires. L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et la fédération française pour les

# Changeons de point de vue sur l'eau !

## UNE CAMPAGNE D'INFORMATION NATIONALE VERS LES ÉLUS LOCAUX, ACTEURS DES TERRITOIRES

Fin 2009, la France s'est dotée d'une stratégie ambitieuse pour la reconquête d'un bon état des eaux de nos rivières, lacs, nappes et littoral. Cette stratégie décrite dans les Sdage, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, s'inscrit dans une démarche européenne déclinée en France au travers du **Grenelle de l'environnement**.

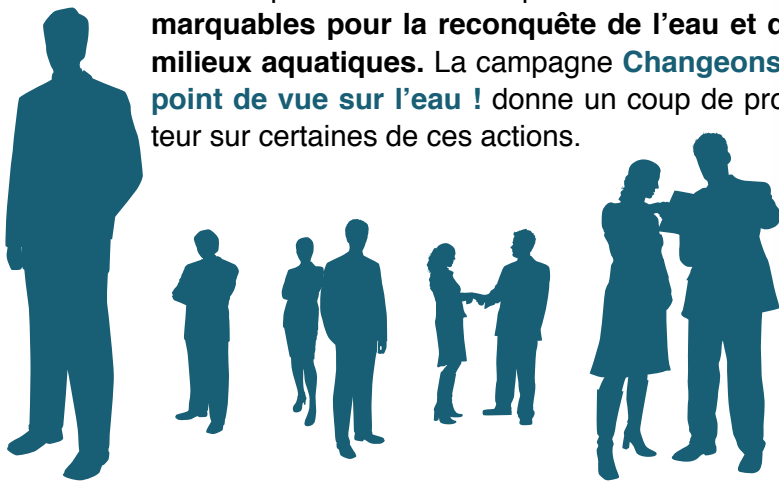
Les acteurs de l'eau partagent cette ambition, au premier rang desquels **les collectivités locales et leurs élus** compte tenu de leurs responsabilités en matière de services d'eau potable et d'assainissement, de gestion du territoire, d'urbanisme, de gestion des inondations. Avec à leurs côtés leurs partenaires naturels, **les agences de l'eau, l'Onema et les services de l'Etat**.

Cette stratégie pour l'eau comprend des actions bien connues et traditionnelles, comme la lutte contre toutes les pollutions, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle ou agricole, l'alimentation en eau potable, la solidarité urbain-rural. Mais d'autres mesures sont nouvelles et plus complexes à mettre en œuvre en raison de la multiplicité des acteurs concernés, de la diffusion des polluants, de la difficulté de conciliation des usages, de l'émergence de pressions nouvelles.

C'est le cas de la protection et de la **restauration des aires de captages d'eau potable** qui a fait l'objet du premier volet de la campagne **Changeons de point de vue sur l'eau !** pendant l'automne 2010.

C'est aussi le cas de la **restauration des rivières et de la continuité écologique** qui fait l'objet de ce 2<sup>e</sup> volet pendant le printemps 2011, de la protection des **zones humides**, de la gestion des cours d'eau et des espaces liés à l'eau dans les documents **d'urbanisme**, de la réduction des flux de **substances dangereuses**.

C'est pourquoi un changement de point de vue est aujourd'hui nécessaire, pour une approche plus globale et plus durable de la gestion de l'eau. Les agences de l'eau et l'Onema accompagnent les collectivités dans ce changement, porteur d'activités économiques nouvelles et d'attractivité pour les territoires. Sur le terrain, des collectivités locales et leurs élus, maires, présidents de syndicats... l'ont bien compris. Ils mettent en place **des actions remarquables pour la reconquête de l'eau et des milieux aquatiques**. La campagne **Changeons de point de vue sur l'eau !** donne un coup de projecteur sur certaines de ces actions.



## La cause de l'eau au service du développement des territoires

Avec la campagne nationale d'information **Changeons de point de vue sur l'eau !** les agences de l'eau et l'Onema, en lien avec le ministère chargé du développement durable, visent un double objectif :

> **favoriser l'émergence de projets d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**, en mettant en valeur des exemples et des témoignages **d'élus**, montrant que les mesures préconisées dans le cadre du Grenelle et des Sdage sont **possibles et réalistes** ; de nombreuses expériences sont lancées dans les territoires mais elles restent insuffisantes pour atteindre les résultats de bon état des eaux ;

> **informer les élus locaux** des possibilités d'accompagnement que les agences de l'eau, l'Onema et les services de l'Etat leur offrent sur tous ces nouveaux sujets, que ce soit en matière de connaissances, de méthodologies, d'expertises techniques, ou de financements (aides).

Dans le cadre de leur **actuel programme d'intervention 2007-2012** (12,3 milliards d'euros), les **agences de l'eau** ont déjà prévu de consacrer **plus d'un tiers de leurs subventions pour la préservation et la remise en état des milieux aquatiques** et l'approvisionnement durable en eau de bonne qualité des générations présentes et futures; l'essentiel de ces financements publics accompagne l'action territoriale des collectivités.



## Les élus témoignent sur les actions de restauration des rivières

La 2<sup>e</sup> série de témoignages porte sur la restauration des rivières et montre la valeur ajoutée des actions pour l'eau comme levier pour un développement durable des territoires.

### Les enjeux

- retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles, capables de rendre de multiples services
- réduire les pollutions liées aux eaux stagnantes et au réchauffement des eaux, restaurer les capacités d'auto-épuration des cours d'eau
- restaurer le transit des sédiments pour stopper l'enfoncement du lit des rivières
- préserver la biodiversité naturelle des cours d'eau et de leurs annexes
- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs

### Les réponses

- effacer ou aménager les obstacles qui barrent le lit des rivières, abaisser la hauteur des ouvrages, ouvrir des échancrures
- installer des dispositifs de franchissement pour les poissons, restaurer l'accès aux frayères
- recréer des méandres là où les cours d'eau ont été « rectifiés »
- diversifier les écoulements et les habitats
- redonner aux rivières des matériaux à charrier



## D'UN TERRITOIRE À L'AUTRE, LES ÉLUS AGISSENT ET TÉMOIGNENT

TÉLÉCHARGER LA FICHE  
en cliquant sur la vignette

### Des élus témoignent

« **La reconquête de la continuité écologique de la Roanne** »

Rivière Roanne : témoignage de Christian Derachinois, maire de Lanteuil en Corrèze (*bassin Adour-Garonne*)

« **Définition concertée d'un espace de mobilité sur l'Adour** »

Rivière Adour : témoignage de Guy Darrieux, vice-président de l'Institution Adour (*bassin Adour-Garonne*)

« **Vers un retour pérenne des poissons migrateurs sur la Canche et ses affluents** »

Rivières du bassin de la Canche : témoignage de Bruno Roussel, président du Syndicat mixte pour le Sage de la Canche dans le Pas de Calais (*bassin Artois-Picardie*)

« **Un nouveau départ pour la Kilienne** »

Rivière Kilienne : témoignage d'Henri Dejonghe, maire d'Auxi-le-Château, conseiller général du Pas-de-Calais (*bassin Artois-Picardie*)



« **Rouvrir l'Alagnon au saumon atlantique** »

Rivière Alagnon : témoignage de Jacques Couvret, président du Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents dans le Cantal (*bassin Loire-Bretagne*)

« **Un programme d'effacement des seuils pour améliorer la qualité de l'Araize** »

Rivière Araize : témoignage d'Eugène Perrault, président du Syndicat du bassin de l'Oudon Sud dans le Maine et Loire (*bassin Loire-Bretagne*)

« **Veuzoue restaurée, inondations enrayées** »

Rivière Veuzoue : témoignage de Laurent Gouvion Saint Cyr, président de la Communauté de communes du Lunévillois dans la Meurthe et Moselle (*bassin Rhin-Meuse*)

« **Libération du Mutterbach en ligne Maginot aquatique** »

Rivières Hosterbach et Mutterbach : témoignage de Bernard Clave, président du Syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs de la Région de Puttlinge aux Lacs en Moselle (*bassin Rhin-Meuse*)

« **Quand la rivière reprend un cours naturel** »

Rivière Hermance : témoignage de Jean Neury, président du Syndicat mixte des affluents du Sud Ouest Lémanique en Haute Savoie (*bassin Rhône-Méditerranée*)

« **Restaurer les rivières pour protéger les milieux et les hommes** »

Rivières Doubs et Loue : témoignage de Franck David, président du Syndicat mixte Doubs-Loue dans le Jura (*bassin Rhône-Méditerranée*)

« **La truite fario, indicatrice de la reconquête écologique** »

Rivière Sausseron : témoignage de Claude Chevalier, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'assainissement de la vallée du Sausseron dans le Val d'Oise (*bassin Seine-Normandie*)

« **Une renaturation incontournable d'un affluent de l'Andelle** »

Rivière Fouillebroc : témoignage de Rémi Declaire, président du Syndicat intercommunal du bassin de l'Andelle dans l'Eure (*bassin Seine-Normandie*)







2<sup>e</sup> volet

AELB / Jean-Louis Aubert

## RESTAURER LES RIVIERES POUR UN BON ETAT DES EAUX

### Un enjeu pour l'eau, pour la biodiversité et pour l'aménagement du territoire

#### Objectif bon état des eaux

Le Grenelle de l'environnement et les Sdage en vigueur dans les bassins depuis janvier 2010 fixent un objectif de bon état des eaux pour les deux tiers des eaux de surface. Dans un cas sur deux, la canalisation des cours d'eau et les obstacles qui barrent leur lit risquent d'empêcher l'atteinte de ce bon état. C'est pourquoi la restauration de la « morphologie » (c'est-à-dire la forme des berges et du lit) apparaît, avec la lutte contre toutes les pollutions, comme le levier le plus puissant pour améliorer l'état écologique des cours d'eau.

#### Quelques 60 000 obstacles sur les cours d'eau

Depuis des décennies, parfois des siècles, l'homme a modifié les cours d'eau, rectifié les tracés, supprimé des méandres, construit des barrages et des seuils, bétonné les berges... pour développer l'agriculture et l'urbanisation, produire de l'énergie, ou encore se protéger des crues. Ces aménagements ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des milieux aquatiques : ralentissement de la vitesse d'écoulement et réchauffement de l'eau, développement des algues et des bactéries, diminution de l'oxygénation de l'eau, entrave à la dynamique fluviale, dégradation et fragmentation des habitats...

Or sur les 60 000 obstacles recensés en France métropolitaine, barrages, écluses, chaussées, seuils de moulins, la majeure partie est à l'abandon, sans aucun usage même indirect. A peine 10 % ont un usage économique bien identifié. La dénaturation des cours d'eau qu'ils provoquent est ainsi devenue injustifiée.

#### Un plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Lancé fin 2009, il combine l'amélioration de la connaissance, la définition de priorités d'action dans les bassins, le renforcement des moyens financiers et l'articulation avec l'action de la police de l'eau pour faciliter les initiatives locales.

Sa réussite dépend étroitement de la qualité des partenariats engagés avec les collectivités locales pour l'amélioration de la gestion écologique des cours d'eau.

**La continuité écologique se définit**, pour les milieux aquatiques, par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Elle a une dimension amont-aval, que peuvent dégrader les ouvrages transversaux comme les seuils et les barrages, et une dimension latérale, que peuvent appauvrir les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Le plan privilégie l'efficacité globale des interventions. Il fixe toutefois un objectif de 1 200 ouvrages à traiter à l'échelle nationale d'ici 2012, en cohérence avec l'objectif d'environ 1 500 ouvrages à traiter d'ici 2015 dans le cadre du plan de gestion « anguille ».

### **Connaître**

L'Onema a mis en place et anime un référentiel national des obstacles à l'écoulement. Ce référentiel est accompagné d'une évaluation de l'impact de chaque obstacle sur la continuité écologique. L'évaluation se formalise notamment par une note qui va de 0 (absence d'obstacle) à 5 (verrou infranchissable). Cette évaluation se poursuivra jusqu'en 2015. Ces informations sont essentielles pour identifier les ouvrages sur lesquels intervenir en priorité pour restaurer la continuité écologique.

### **Définir des priorités par bassin**

Devant le grand nombre d'obstacles recensés sur les cours d'eau, les bassins ont établi leur stratégie et leurs priorités d'intervention. Ces priorités s'appuient sur les Sdage et les programmes de mesures. Elles prennent aussi en compte la présence de dynamiques locales comme celles créées par les Sage (les schémas d'aménagement et de gestion des eaux), les contrats de rivière ou les contrats territoriaux.

Ces initiatives à leur tour sont confortées par le programme pluriannuel des services de police de l'eau pour la mise aux normes des ouvrages et l'effacement des ouvrages sans usage les plus perturbants sur les cours d'eau classés à migrateurs.

### **Des moyens financiers renforcés**

Fin 2009, les agences de l'eau ont révisé leur 9<sup>e</sup> programme d'intervention pour mieux accompagner les objectifs des Sdage. Elles ont notamment renforcé leurs aides aux actions de restauration de la continuité écologique. Ces aides sont accordées sur la base des priorités établies à l'échelle du bassin.

Au total de 2007 à 2012, les agences de l'eau ont prévu d'engager 672 millions d'euros pour faciliter les actions de restauration des cours d'eau.

### **Agir ensemble...**

Les nombreuses actions de restauration des cours d'eau résultent le plus souvent d'une dynamique qui associe de multiples acteurs : les collectivités locales au premier chef, les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, les maîtres d'ouvrage propriétaires des ouvrages, les services de l'Etat, l'Onema et les agences de l'eau. Des priorités partagées et la coordination de ces acteurs à la bonne échelle territoriale sont un facteur clé pour la réussite des actions de rétablissement de la continuité écologique.

### **... et faire savoir**

Une autre clef de la réussite est la capacité des différents acteurs à animer la concertation avec les propriétaires et les riverains et à faire partager les objectifs de ces opérations. Chaque opération réussie ouvrant le chemin à d'autres opérations plus difficiles à mettre en œuvre, l'échange et le retour d'expériences sont des atouts majeurs de cette politique.

C'est le sens des recueils, comptes-rendus d'expériences et guides méthodologiques publiés par les agences de l'eau et l'Onema.

#### **Face au changement climatique...**

Les milieux aquatiques fournissent des biens et services essentiels pour la vie humaine : maintien des conditions propices à la vie, nourriture, énergie, approvisionnement en eau, bien être et loisirs...

Pour leur permettre de conserver leur potentiel et de s'adapter, les Sdage prévoient la restauration des cours d'eau, des continuités écologiques et des axes de migration, la limitation des plans d'eau, la réduction des extractions de granulats en lits majeurs ainsi que l'arrêt de l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables.

Car pour anticiper les situations de crise liées aux effets du changement climatique, nous avons besoin de milieux aquatiques en bon état.



AELB / Bruno Cardey - www.forcemotrice.com

## POURQUOI VOULOIR RETABLIR LA CONTINUITÉ DES COURS D'EAU ?

*Inscrit dans les lois « Grenelle », le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau figure parmi les premières orientations des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). La restauration de la « morphologie » plus généralement (c'est-à-dire la forme des berges et du lit) apparaît, avec la lutte contre les pollutions, comme le levier le plus puissant pour améliorer l'état écologique des cours d'eau.*

*60 000 seuils ou ouvrages barrent le lit des rivières en France métropolitaine. Pour la plupart, ce sont des ouvrages de petite taille, inférieurs à 2 m de haut. Ils ont été construits pour les besoins de la navigation, de la production d'énergie, certains pour mettre en place des prises d'eau ou créer des plans d'eau. La grande majorité de ces ouvrages n'a plus aujourd'hui aucun usage.*

### Des effets sur la qualité de l'eau

En amont d'un seuil, ou dans la retenue d'eau formée par un barrage, la vitesse d'écoulement ralentit. Dès lors, les eaux stagnent plus longtemps, les sédiments se déposent, l'eau se réchauffe, bactéries et algues se développent, l'oxygénation de l'eau est réduite. Le cours d'eau perd de sa capacité d'auto-épuration. Dans le plan d'eau, l'évaporation est aussi plus forte, diminuant la quantité d'eau disponible à l'étiage.

### Des effets sur la biodiversité

Modifiant l'hydrologie, la forme de la rivière et la qualité de son eau, ces seuils et barrages modifient les habitats des espèces qui y vivent. Les variations saisonnières des débits sont atténuées, les petites crues supprimées. Les obstacles à la circulation des espèces contribuent à fragmenter leurs aires de répartition. Isolées, les populations de poissons deviennent plus vulnérables. Et ces effets se cumulent : plus un cours d'eau est segmenté, plus la survie des espèces est menacée.

### Et sur la dynamique du cours d'eau

Le seuil ou le barrage bloque aussi les matériaux solides (graviers, sédiments...). Ces matériaux manquent à l'aval car une rivière vivante est une rivière qui charrie des matériaux. Du coup elle érode son lit, ce qui contribue à faire disparaître des substrats favorables à la reproduction des espèces, mais ce qui produit aussi un enfoncement du lit et aboutit parfois au déchaussement de ponts ou à la baisse de niveau de l'eau dans les forages pour l'eau potable.

### Mais aussi des contraintes de gestion

Avec ou sans usage, les ouvrages nécessitent un entretien régulier, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité publique. Puisque les sédiments se déposent, il faudrait pouvoir curer les retenues d'eau régulièrement, mais les vidanges créent un risque de pollution à l'aval. Enfin pour rester opérationnels, les équipements de franchissement tels que les échelles ou passes à poissons doivent eux aussi être entretenus en permanence.

## Et au milieu coule une rivière

La stratégie nationale de restauration de la continuité écologique, vise à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles, capables de nous rendre de multiples services.

> Lorsque les ouvrages n'ont plus d'usage économique, il s'agit préférentiellement de les effacer (ou de les araser).

> Lorsqu'ils ont toujours un usage, il s'agit de les aménager ou d'adapter leurs conditions de gestion, comme par exemple dans le cas des systèmes de vannages sur des chaînes d'ouvrages.

Cette stratégie est progressive car elle nécessite une concertation locale et elle se nourrira des retours d'expériences. Des objectifs ont été fixés pour 2012 : 1 200 seuils devront être supprimés ou aménagés et le choix de ces seuils doit être le plus efficace possible pour l'atteinte d'un bon état des eaux.

## Un choix de solutions

- Effacer un ouvrage, ce qui revient à le supprimer, ou le démanteler de telle sorte qu'il ne constitue plus un obstacle pour le transport des sédiments
- Abaisser la hauteur de l'ouvrage, ou ouvrir une brèche permanente
- Ouvrir les vannes
- Installer un dispositif de franchissement (pour les poissons)
- Laisser le seuil s'effondrer naturellement, en prévenant les éventuelles conséquences indésirables (embâcles, effondrement de berge...)

Toutes ces solutions doivent être étudiées globalement, à une échelle suffisante pour prendre en compte les impacts possibles et les effets cumulés et pour organiser la concertation locale.

## Les gains attendus

- Des rivières aux écoulements diversifiés, des habitats différenciés
- La disparition des proliférations d'algues liées aux eaux stagnantes
- Un milieu bien oxygéné, capable d'auto-épuration
- Des températures plus homogènes d'amont en aval
- Une réduction de l'évaporation et de la perte d'eau en été...

### Et pour les riverains :

- Des populations de poissons plus variées et de meilleure qualité
- Le paysage d'eau vive remplace la vue de l'eau stagnante
- On ne se baignait plus, on se promènera...



AELB / Jean-Louis Aubert

## LES AGENCES DE L'EAU, PARTENAIRES DES COLLECTIVITES POUR LA RESTAURATION DES RIVIERES

### Des milieux aquatiques en bonne santé

Les agences de l'eau ont renforcé leurs moyens d'incitation financière pour les actions de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.

De 2007 à 2012, elles ont prévu d'engager 672 millions d'euros pour financer les actions qui permettent de :

- préserver les fonctionnalités des cours d'eau,
- restaurer les fonctionnalités dégradées,
- ou recréer des fonctionnalités lorsque les milieux ont été très artificialisés.

Les actions concernées visent à améliorer le régime hydrologique, la continuité de la rivière et les conditions morphologiques. Dans l'évaluation de ces actions, les poissons sont considérés comme l'un des principaux indicateurs de l'état de santé des milieux aquatiques.

### Priorité aux actions concertées

Les agences de l'eau suscitent et soutiennent prioritairement des actions concertées, impliquant tous les acteurs du territoire – collectivités, propriétaires, riverains, associations de pêche – autour d'objectifs communs. C'est un gage d'appropriation des constats et des diagnostics, de convergence des actions, et donc de réussite.

Les collectivités sont les acteurs naturels de l'organisation de cette concertation.

Le contrat (contrat de rivière, contrat territorial) est le cadre privilégié de programmation des actions ainsi décidées.

### Les aides des agences de l'eau

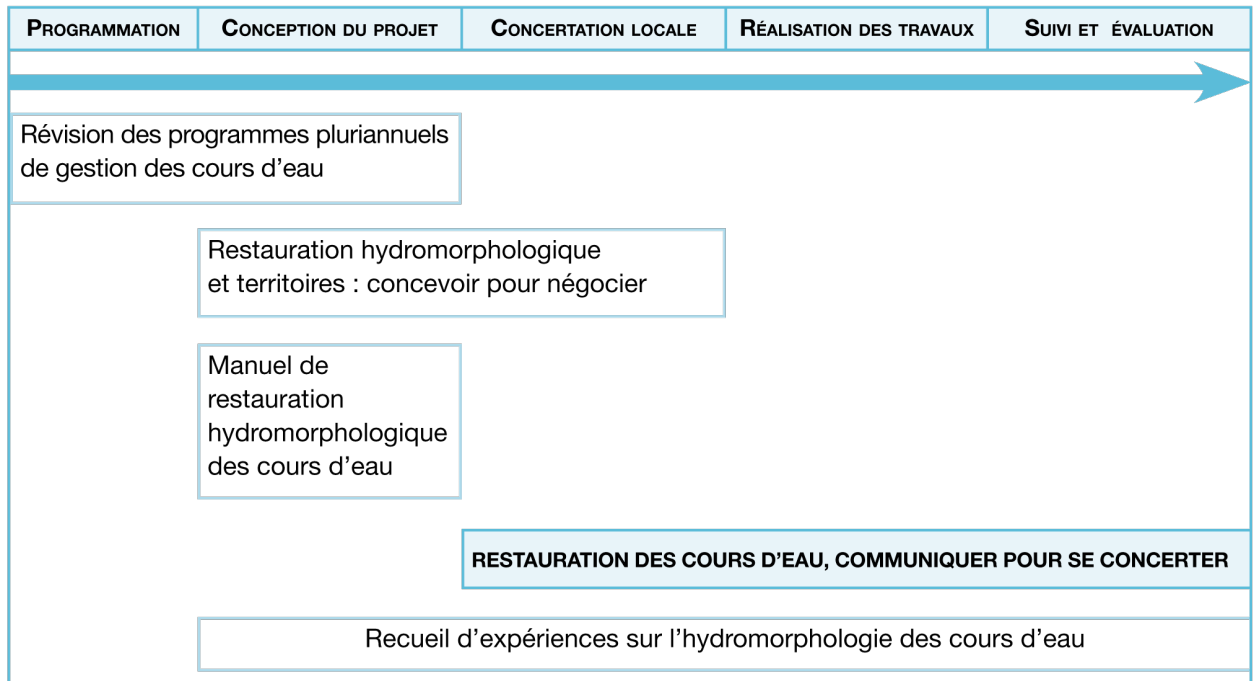
Les agences de l'eau sont pleinement impliquées aux côtés des acteurs locaux. Elles apportent aides techniques et subventions :

- dans la phase d'élaboration des contrats et des programmes d'actions : elles peuvent ainsi financer tout ou partie des études préalables. Elles subventionnent également les actions d'animation visant à associer en continu les personnes concernées par la démarche et à faciliter leur adhésion au projet. Dans ce cadre elles peuvent financer des postes de techniciens de rivière.
- dans la réalisation du programme en finançant les travaux de restauration des cours d'eau, d'aménagement ou d'effacement d'ouvrages.

Les subventions des agences de l'eau couvrent en moyenne 50 % du coût des projets.

## Des outils méthodologiques pour faciliter les projets

De la programmation des travaux jusqu'à leur évaluation, les agences de l'eau et l'Onema ont réalisé plusieurs documents de retours d'expériences et des guides méthodologiques afin de faciliter les démarches des collectivités.





AELB / Jean-Louis Aubert



## GRENELLE ENVIRONNEMENT : UNE AMBITION POUR L'EAU

*Le Grenelle Environnement a fixé des objectifs ambitieux pour l'eau et les rivières qui doivent être en bon état écologique d'ici 2015. Il définit des objectifs, un cadre d'action et des instruments que les comités de bassin ont intégrés dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, les Sdage 2010-2015.*

### La stratégie des bassins français pour un bon état des eaux en 2015

Les Sdage décrivent la stratégie des bassins français pour un bon état des eaux en 2015. Ils ont été préparés et validés par les comités de bassin dans le cadre des grandes orientations des politiques nationales et européennes de l'eau et après une très large concertation entre les acteurs et la consultation du public. Ils sont complétés par des programmes de mesures, déclinés en plans d'actions territoriaux. Les agences de l'eau, les offices de l'eau ultra-marins, l'Onema et les services de l'Etat mettent en œuvre ces orientations fondamentales et ces programmes de mesures pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La portée des Sdage est importante : les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, cartes communales...) doivent en effet être compatibles avec leurs orientations fondamentales et leurs objectifs. Il en va de même des décisions administratives dans le domaine de l'eau et de celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

### Les Sdage intègrent les objectifs des lois Grenelle environnement

**Premier objectif** : retrouver un bon état écologique et chimique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu.

C'est l'objet du plan Ecophyto 2018 de diminution de l'usage des pesticides, de la mise en conformité des stations d'épuration urbaines et également de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques

**Second objectif** : garantir l'approvisionnement durable en eau de bonne qualité, propre à satisfaire les besoins essentiels des citoyens – c'est notamment le sens de la mise en œuvre d'ici à 2012 de plans d'actions pour assurer la protection de 507 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les pesticides.

**Troisième objectif** : réduire la présence dans les milieux aquatiques des substances dangereuses prioritaires identifiées par la réglementation européenne.

#### La trame verte et bleue

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la trame bleue est définie, avec la trame verte, comme un outil d'aménagement du territoire. Il s'agit de re-constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme de multiples services. La composante verte de la trame est constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant. La composante bleue est formée de zones humides, de cours d'eau et des bandes végétalisées le long des cours d'eau. Les zones utilisées par les espèces pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques.



AELB

## LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS

*Les populations de grands migrateurs (« poissons amphihalins ») vivant alternativement en eau douce et en eau salée ont régressé ces dernières années à tel point que la majorité des espèces sont aujourd'hui inscrites dans le livre rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).*

Onze espèces sont présentes en France métropolitaine : l'esturgeon européen, l'anguille européenne, le saumon atlantique, la truite de mer, la grande alose, l'alose feinte, la lamproie marine, la lamproie fluviatile, le flet, le mulot porc et l'éperlan. Plusieurs dizaines d'autres espèces sont présentes dans les départements d'Outre-mer.

La plupart de ces poissons emblématiques sont des témoins de la qualité et du fonctionnement des cours d'eau. Des programmes sont conduits depuis plusieurs décennies pour leur conservation, mais malgré les efforts engagés, sauf exception les populations poursuivent leur déclin.

### Préserver et restaurer les populations et leurs habitats

La stratégie nationale définie fin 2010 se fixe pour objectifs de :

- préserver l'existant,
- reconquérir les milieux,
- stopper l'érosion de la biodiversité
- renforcer la connaissance, en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

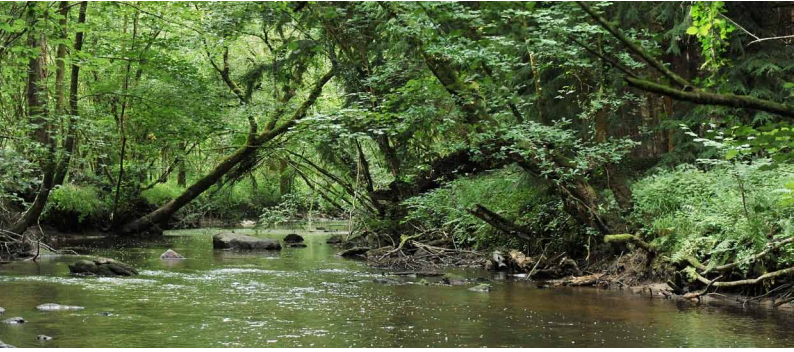
Elle s'appuie sur les Sdage 2010-2015 et sera actualisée en même temps que leur révision. Elle est prise en compte dans les plans de gestion nationaux – anguille, esturgeon, saumon – et les plans de gestion des poissons migrateurs.

La restauration de la qualité des milieux et des continuités écologiques répond à la première orientation de cette stratégie, préserver et restaurer les populations et leurs habitats.

#### Le plan national de gestion de l'anguille

Le plan national établi en réponse au règlement européen « Anguille » de 2007 a été adopté par la commission européenne le 17 février 2010. Devant la baisse préoccupante des effectifs, il prévoit la mise en place d'un programme de repeuplement à partir de prélèvements sur les stocks de civelles pêchées en France. Les modalités du programme ont été définies avec les organismes scientifiques regroupés au sein du groupement d'intérêt scientifique pour les poissons amphihalins. Les comités de gestion des poissons migrateurs ont identifié les sites propices pour le repeuplement. Des appels à projet ont ensuite été lancés pour réaliser les opérations de prélèvement et d'alevinage.





AE LB / Jean-Louis Aubert

## LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

***Le classement des cours d'eau est un outil réglementaire qui vient en appui aux démarches entreprises pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau. Un nouveau classement est en cours d'élaboration. Il doit être arrêté avant la fin 2011.***

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a modifié les types de classements de cours d'eau qui étaient issus d'une part d'une loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et d'autre part de l'article L 432-6 du code de l'environnement. En cohérence avec les objectifs de bon état des eaux, deux listes de cours d'eau doivent désormais être définies :

- une *liste 1* de cours d'eau où la **dégradation de la continuité écologique par la création de nouveaux ouvrages sera interdite,**
- une *liste 2* de cours d'eau où la **continuité écologique devra être rétablie dans un délai de 5 ans.**

**Le plan national sur l'anguille**, déclinaison du règlement européen sur l'anguille, prévoit que les nouveaux classements soient arrêtés avant la fin 2011.

La procédure de classement est conduite sous l'égide des préfets coordonnateurs de bassin. Localement, les préfets de département ont mené une concertation pour aboutir à des projets de classement départemental, en associant les présidents des commissions locales de l'eau. Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin ont été chargées de compiler et d'harmoniser ces propositions sous forme d'un projet de classement des cours d'eau des bassins.

Ce travail est complété par une **étude de l'impact sur les usages de l'eau des nouveaux classements** qui est actuellement en cours. Au final, les nouveaux classements seront arrêtés après avis des comités de bassin.

**Les cours d'eau classés constituent la base de la trame bleue** des schémas régionaux de cohérence écologique, avec :

en liste 1

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux en très bon état écologique
- ou identifiés par les Sdage comme jouant le rôle de réservoir biologique
- ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur ces cours d'eau, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est soumis à prescriptions.

en liste 2

- les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative en concertation avec le propriétaire ou l'exploitant.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Sites internet

**Un plan national pour restaurer les cours d'eau d'ici à 2015**, portail du gouvernement  
[www.gouvernement.fr/gouvernement/un-plan-national-pour-restaurer-les-cours-d-eau-d-ici-a-2015](http://www.gouvernement.fr/gouvernement/un-plan-national-pour-restaurer-les-cours-d-eau-d-ici-a-2015)

**Restaurer nos rivières et nos milieux aquatiques : des exemples à suivre**, site dédié au Sdage Loire-Bretagne, [www.prenons-soin-de-leau.fr/ilsagissent/category/1-restaurer-nos-rivieres-et-nos-milieux-aquatiques.html](http://www.prenons-soin-de-leau.fr/ilsagissent/category/1-restaurer-nos-rivieres-et-nos-milieux-aquatiques.html)

**Suivre la morphologie des cours d'eau**, Onema, [www.onema.fr/Hydromorphologie](http://www.onema.fr/Hydromorphologie)

**Agir sur l'hydromorphologie des milieux aquatiques**, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, [www.eaurmc.fr/espace-dinformation/guides-acteurs-de-leau/agir-sur-lhydromorphologie-des-milieux-aquatiques.html](http://www.eaurmc.fr/espace-dinformation/guides-acteurs-de-leau/agir-sur-lhydromorphologie-des-milieux-aquatiques.html)

**Introduction à l'hydromorphologie** (animation didactique), Agence de l'eau Seine-Normandie, [www.eau-seine-normandie.fr/index.php?%20id=6655#23778](http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?%20id=6655#23778)

**Le référentiel des obstacles à l'écoulement**, Onema, [www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique87/](http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique87/)

### Publications

**Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier**  
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, 1<sup>e</sup> semestre 2011, [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

**Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter**  
Agence de l'eau Loire-Bretagne, mars 2011, [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

**Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, guide méthodologique**,  
Agence de l'eau Adour-Garonne, octobre 2010, [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

**La restauration des cours d'eau : retour d'expériences sur l'hydromorphologie**  
animé par l'Onema en partenariat avec les agences de l'eau et le ministère chargé du développement durable, 2010 [www.onema.fr/Hydromorphologie,510](http://www.onema.fr/Hydromorphologie,510)

**Éléments d'hydromorphologie fluviale**, Onema, 2010, [www.onema.fr/hydromorphologie-fluviale](http://www.onema.fr/hydromorphologie-fluviale)

**Sauvegarde de l'anguille, le plan de gestion français**, Onema, 2009, [www.onema.fr/IMG/pdf/memento-sauvegarde-anguille.pdf](http://www.onema.fr/IMG/pdf/memento-sauvegarde-anguille.pdf)

**Restauration physique des cours d'eau : des étapes et des outils**, Onema, 2010  
[www.onema.fr/IMG/Hydromorphologie/III\\_Etapes\\_et\\_outils.pdf](http://www.onema.fr/IMG/Hydromorphologie/III_Etapes_et_outils.pdf)

**Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?** Onema, 2010/05  
[www.onema.fr/IMG/jc2010/Brochure-continuite.pdf](http://www.onema.fr/IMG/jc2010/Brochure-continuite.pdf)

**Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau**  
Conseil général du Finistère, Fédération pêche 29, Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2010/05  
[www.cg29.fr/content/download/25097/241024/file/CGFI001%20guide%20cours%20d%5C%27eau%20brochure.pdf](http://www.cg29.fr/content/download/25097/241024/file/CGFI001%20guide%20cours%20d%5C%27eau%20brochure.pdf)

**Restaurer la continuité écologique : un axe phare du plan national de gestion de l'anguille**  
Les rencontres de l'Onema, n°3, 2010/04, [www.onema.fr/IMG/pdf/rencontres/Onema-Les-Rencontres-3.pdf](http://www.onema.fr/IMG/pdf/rencontres/Onema-Les-Rencontres-3.pdf)

**La protection des milieux aquatiques**, revue l'Eau en Loire-Bretagne, N° 77 de janvier 2009  
[http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace\\_documentaire/documents\\_en\\_ligne/revue\\_lb](http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/revue_lb)

**Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau et Guide Terrain :**  
Agence de l'eau Seine-Normandie, 2007, [www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Collectivite/HYDROMORPHO/01Manuel\\_restaurat.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Collectivite/HYDROMORPHO/01Manuel_restaurat.pdf)



AELB / Jean-Louis Aubert

## LES AGENCES DE L'EAU

### Objectif : bon état des eaux

Etablissements publics du ministère chargé du développement durable, les agences de l'eau ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Les agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels (2007-2012) qui donnent la priorité à la réalisation des objectifs des Sdage pour l'atteinte du bon état des eaux :

- réduction des pollutions, et particulièrement les pollutions diffuses, agricoles ou non, et les pollutions toxiques pour la santé ou pour les milieux aquatiques ou les eaux souterraines. La protection des ressources pour l'alimentation en eau potable et la protection de 507 captages les plus menacés font partie de ces orientations.
- restauration des fonctions naturelles des zones humides et des cours d'eau, la réouverture des rivières aux poissons migrateurs, la préservation des eaux littorales, mais aussi la prévention des risques d'inondation.
- partage de la ressource et maîtrise, voire réduction, des prélèvements et des consommations d'eau dans les secteurs régulièrement déficitaires en eau.
- gouvernance, avec le renforcement de la solidarité des acteurs et des territoires, l'intégration de la gestion de l'eau dans les aménagements et le développement économique, et enfin l'information et la sensibilisation des habitants.

### Les leviers d'action des agences de l'eau

Pour atteindre ces résultats de gestion durable de l'eau, les agences de l'eau disposent d'instruments économiques (redevances et subventions).

Les redevances des agences de l'eau, 1,9 milliard d'euros par an, sont des recettes fiscales environnementales perçues sur les usages (domestiques, agricoles, industriels) en application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, mutualisées au titre de la solidarité de bassin.

Une part importante des redevances, de l'ordre de 75-80 %, est perçue via la facture d'eau des abonnés domestiques, chaque habitant contribuant individuellement au travers du prix de l'eau aux actions conduites par les agences de l'eau.

Le produit des redevances finance les interventions pour l'eau et les milieux aquatiques via des subventions et des avances aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le Parlement a fixé aux agences de l'eau un cadre global de dépenses maximales de 12,3 milliards d'euros pour les années 2007 à 2012 pour contribuer à atteindre l'objectif de bon état des eaux dans les bassins.

Appelées à des résultats, les agences de l'eau favorisent l'optimisation environnementale de leurs interventions en privilégiant l'action préventive, en sélectionnant les projets pour leur efficacité sur les milieux aquatiques, en travaillant en complémentarité de l'action réglementaire (police de l'eau) et de l'action locale.

### **Les comités de bassin**

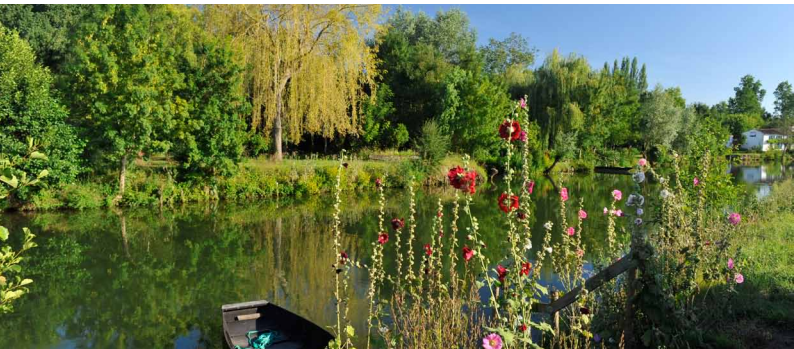
Le comité de bassin adopte le SDAGE, il est consulté sur toute opération significative d'intérêt commun. Il donne un avis conforme sur le programme de l'agence de l'eau.

Le comité de bassin est composé en majorité de représentants des collectivités territoriales, et des représentants des diverses catégories d'utilisateurs de la ressource en eau et du monde associatif. Les ministères parties prenantes de la politique de l'eau sont représentés par leurs responsables locaux ainsi que les établissements publics.

### **Pour gérer l'eau de l'amont à l'aval : 13 districts hydrographiques**



**En savoir plus : [www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)**



## L'ONEMA, OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

*Créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est un établissement public qui œuvre pour une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette mission s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte du bon état des eaux fixé par la directive cadre européenne sur l'eau.*

### Cinq grandes orientations au service de la restauration des cours d'eau

#### Comprendre

L'Onema fournit et organise une expertise de haut niveau en appui à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau et fondée sur les connaissances scientifiques, Quelques exemples d'études et de recherche :

- élaborer un état de l'art international des bonnes pratiques de gestion pour favoriser la circulation des sédiments au travers des ouvrages,
- étudier les effets des modifications du lit et des écoulements sur les habitats aquatiques,
- développer une ingénierie de la restauration des cours d'eau,
- mettre en place une méthode d'évaluation de l'incidence des ouvrages sur le transit migratoire et sédimentaire.

L'ouvrage **Eléments d'hydromorphologie fluviale**, de Jean-René Malavoi et Jean Paul Bravard, édité par l'Onema fin 2010, dévoile l'extraordinaire complexité des phénomènes mis en jeu dans la « fabrication » des cours d'eau. Il inaugure la collection « Comprendre pour agir » qui accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques.

#### Connaître l'état des eaux

Au sein du système d'information sur l'eau ([www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)) et de son réseau de partenaires, l'Onema coordonne et pilote le recueil, le stockage des données et leur rapportage européen. Il produit, par ailleurs, certaines des données nécessaires à la connaissance des cours d'eau : suivi du régime thermique des cours d'eau - caractérisation des habitats soutenant la biodiversité - suivi des peuplements de poissons et d'espèces patrimoniales ou allochtones - suivi de la contamination de la faune aquatique, suivi des écoulements en période d'étiage et des impacts sur les écosystèmes - contrôle des conditions morphologiques des cours d'eau et des plans d'eau - inventaire/description des discontinuités écologiques.

**Le référentiel des obstacles à l'écoulement**

Un inventaire de tous les obstacles à l'écoulement, piloté par l'Onema, est réalisé sur l'ensemble des cours d'eau français. Ce référencement des obstacles ainsi que l'évaluation de leurs impacts sur la libre circulation des espèces et des sédiments ont pour objectif de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques.

**La création d'une banque « poissons migrateurs »**

dans le contexte du schéma national des données sur l'eau (SNDE) destiné à organiser l'ensemble des données sur l'eau et les milieux aquatiques au sein du système d'information sur l'eau, un partenariat entre l'Onema, la Fédération nationale de la pêche en France et les sept associations « migrateurs », a été signé en janvier 2010. Une des actions de ce partenariat est la création d'une banque de données nationale des migrateurs amphihalins et des outils qui lui sont liés (alimentation, traitement et diffusion des données).

## **Surveiller les usages et agir pour restaurer**

Dans le cadre des activités de police de l'eau, les agents de l'Onema sur le terrain exercent les contrôles des usages de l'eau permettant notamment de :

- garantir le débit minimal à l'aval des ouvrages ;
- garantir la circulation des poissons migrateurs à la montaison et à la dévalaison sur les cours d'eau classés ;
- préserver les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau et des frayères ;
- préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (pollutions, matières en suspension, espèces non adaptées) ;
- préserver les zones humides (biodiversité et ressource en eau) ;

## **Conseiller et produire des savoirs pour les maîtres d'ouvrage**

En prise directe avec les réalités du terrain, l'Onema met ses connaissances et les compétences de ses personnels au service du diagnostic, de la restauration de l'état des eaux et des milieux et de la préservation des espèces. Pour mettre en oeuvre les actions de restauration de cours d'eau, l'Onema travaille en collaboration étroite avec les acteurs de l'eau : maîtres d'ouvrage locaux, collectivités, agences de l'eau, services déconcentrés de l'Etat etc. Sa mission : apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrage pour évaluer l'incidence des ouvrages sur l'hydromorphologie des cours d'eau et conseiller sur les solutions envisageables. L'Onema et les agences de l'eau ont ainsi réalisé un guide de retour d'expériences sur la restauration de cours d'eau.

## **Une présence sur tout le territoire**

Environ 900 personnes travaillent à l'Onema, en France métropolitaine, dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Son organisation territoriale se décline à l'échelle départementale, régionale et nationale.

**En savoir plus :**  
**[www.onema.fr](http://www.onema.fr)**

**[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr), le portail du système d'information sur l'eau**

## CONTACTS



### Adour-Garonne

Marc ABADIE, directeur général  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

**contact :**

[valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr](mailto:valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr)

### Rhône-Méditerranée et Corse

Martin GUESPEREAU, directeur général  
de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

**contact :**

[sylvie.laine@eaurmc.fr](mailto:sylvie.laine@eaurmc.fr)

### Artois-Picardie

Olivier THIBAUT, directeur général  
de l'agence de l'eau Artois-Picardie  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

**contact :**

[c.dericq@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.dericq@eau-artois-picardie.fr)

### Seine-Normandie

Guy FRADIN, directeur général  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

**contact :**

[dartout.richard@aesn.fr](mailto:dartout.richard@aesn.fr)

### Loire-Bretagne

Noël MATHIEU, directeur général  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

**contact :**

[paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)

### Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

Patrick LAVARDE, directeur général de l'Onema  
[www.onema.fr](http://www.onema.fr)

**contact :**

[gisele.parfait@onema.fr](mailto:gisele.parfait@onema.fr)

### Rhin-Meuse

Paul MICHELET, directeur général  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**contact :**

[dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr](mailto:dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr)

### Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature  
Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**contact :**

[pascale.joinville@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascale.joinville@developpement-durable.gouv.fr)

Retrouvez la campagne sur les sites des agences de l'eau  
et de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques :

Les Agences de l'eau  
[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

Agence de l'eau Artois-Picardie  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

Agence de l'eau Adour-Garonne  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

Agence de l'eau Loire-Bretagne  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Agence de l'eau Seine-Normandie  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
[www.onema.fr](http://www.onema.fr)  
[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)